

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60745-2-1

1989

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1992-05

Amendement 1

Sécurité des outils électroportatifs à moteur

**Deuxième partie:
Règles particulières pour les perceuses**

Amendment 1

Safety of hand-held motor-operated electric tools

**Part 2:
Particular requirements for drills**

© IEC 1992 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission
Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembé Geneva, Switzerland
e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

D

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le Sous-Comité 61F: Sécurité des outils électroportatifs à moteur, du Comité d'Etudes n° 61 de la CEI: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

DIS	Rapport de vote
61F(BC)68	61F(BC)76

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 12

18 Dangers mécaniques

Ajouter, après 18.1, le nouveau paragraphe suivant:

18.101 Paragraphe complémentaire:

18.101.1 Les perceuses et les perceuses à percussion doivent être construites de façon telle que soient évités autant que possible les couples de réaction extrêmement dangereux provoquant un calage soudain qui peut blesser les mains et les bras ou causer des accidents par chutes (de personnes) ou chutes d'objet (foret).

NOTE - Les prescriptions et les modalités d'essai concernant les forces dynamiques intervenant lors d'un calage soudain sont à l'étude.

18.101.2 Définitions et explications

18.101.2.1 La pratique montre que le nombre de combinaisons d'efforts exercés par les opérateurs dépasse les possibilités de la normalisation.

De nouveaux calculs empiriques révèlent que, dans les cas extrêmes, des forces atteignant 400 N appliquées au centre de la main peuvent être supportées par l'utilisateur. En conséquence, le couple de réaction maximal admissible comme couple de calage ou de débrayage peut être calculé sur la base de cette force de réaction et de la longueur du bras de levier pour chaque position de la poignée.